
SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 27 mai 1959. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Le président a fait part à ses collègues d'une lettre du Premier Ministre demandant au Président du Sénat de surseoir à la désignation de sénateurs pour siéger au Comité Directeur du F. I. D. O. M. (Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer) et à la Commission Economique et Sociale de l'O. C. R. S. (Organisation Commune des Régions Sahariennes).

Ces désignations ont donc été renvoyées à une séance ultérieure de la commission.

Ont, ensuite, été nommés comme rapporteurs :

— M. BOUQUEREL, de la proposition de résolution (n° 26, session 1958-1959) de M. Verdeille, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le financement des tranches départementale, vicinale, rurale et urbaine du Fonds d'investissement routier ;

— M. DURIEUX, de la proposition de résolution (n° 30, session 1958-1959) de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le principe de l'indexation et la garantie des prix agricoles ;

— M. Marc PAUZET, de la proposition de résolution (n° 34, session 1958-1959) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs sinistrés par les gelées du printemps 1959.

M. de VILLOUTREYS a, par ailleurs, été désigné en vue de participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission des Finances. Sur ce point, la commission a exprimé le désir d'être en mesure, compte tenu des nombreuses questions qui sont de son ressort, de pouvoir désigner plusieurs représentants auprès de la Commission des Finances (article 18, paragraphe 3, du Règlement Provisoire du Sénat).

MM. Restat et Pauzet ont, enfin, rendu compte à la commission des travaux du groupe de travail « Agriculture-Viticulture » sur le problème viticole. Leur communication a été suivie d'un bref échange de vues.

Suspendue en fin de matinée, la réunion de la commission a été reprise dans l'après-midi.

Le président a fait part à ses collègues d'une communication de M. HouDET, Ministre de l'Agriculture, l'informant qu'il se trouvait dans l'impossibilité de venir devant la commission comme il avait été convenu.

Judi 28 mai 1959. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 26, session 1958-1959) de M. Verdeille, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le financement des tranches départementale, vicinale, rurale et urbaine du Fonds d'Investissement Routier.

M. Bouquerel, rapporteur, a, tout d'abord, indiqué qu'il ne lui était pas possible de limiter son étude aux seules tranches locales, comme paraissait le souhaiter l'auteur du texte, étant donné que par son mode de financement et son objet le Fonds Routier est un tout.

Après avoir fait, ensuite, un historique très complet de la question, M. Bouquerel a montré comment l'amenuisement progressif de la dotation du fonds risquait de mettre en cause la réalisation des plans quinquennaux concernant la modernisation de l'ensemble de notre réseau.

Le rapporteur a, enfin, indiqué que l'intention manifestée par le Gouvernement d'inscrire les crédits du Fonds Routier au titre V du budget (investissements) et non plus au titre VIII (ressources affectées) consacrerait pratiquement la disparition de ce Fonds.

Le président a, pour sa part, insisté sur le problème que pose sur le plan des finances publiques, en général, l'affectation de certaines ressources à certaines dépenses.

Après avoir entendu les observations de plusieurs commissaires, notamment MM. Pinton, Lebreton, Sempé, Champeboux, Grégory et Gadoin, la commission a adopté la proposition de résolution de M. Verdeille, complétée comme suit :

« Le Sénat invite le Gouvernement à modifier les dispositions de l'article 132 de la loi de finances n° 58-1374 du 30 décembre 1958 en vue de rétablir le financement des tranches départementale, vicinale, rurale et urbaine du Fonds d'Investissement Routier, et lui demande le maintien de l'inscription au titre VIII du budget (ressources affectées) des crédits de ce Fonds »

AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 28 mai 1959. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.*

— La commission a entendu M. Bernard Chenot, Ministre de la santé publique et de la population, venu lui exposer l'économie générale du projet de loi de programme relative à l'équipement sanitaire et social.

Le ministre a précisé que les prévisions ont été établies en fonction de lignes directrices bien nettes et délimitées.

En ce qui concerne le programme hospitalier, le maximum a été fait pour concilier l'intérêt des malades, la valeur de l'enseignement et l'efficacité des recherches médicales.

Les centres de traitement des maladies mentales doivent, de leur côté, bénéficier des très larges progrès obtenus depuis quelques années, grâce à des méthodes thérapeutiques tout à fait nouvelles.

Le programme de lutte anticancéreuse a été axé sur le développement des centres permettant un diagnostic précoce et un traitement d'autant plus efficace.

En matière d'enfance inadaptée, également, c'est sur un dépistage et un accueil rapides dans les établissements appropriés, que portera l'effort du programme.

Enfin, des mesures sont envisagées pour assurer le regroupement rationnel des établissements d'enseignement, de contrôle et de recherche.

Le Ministre a rappelé qu'il ne s'agissait là que d'un minimum d'efforts ; tel qu'il est, ce projet représente néanmoins un net progrès par rapport aux réalisations entreprises les années précédentes, surtout si l'on considère qu'il n'empêche nullement l'ouverture d'autres crédits dans le cadre de chaque budget annuel.

Le Ministre a, ensuite, répondu aux questions qui lui ont été posées par différents commissaires :

M. Fournier, sur : le prix de revient moyen d'un lit d'hôpital.

M. Plait, sur: la part faite dans l'élaboration du présent programme aux conclusions des travaux de la Commission nationale de l'organisation hospitalière;

— le souci de synchroniser le développement du réseau des hôpitaux avec celui du réseau des hospices;

— la ventilation des dépenses dans les travaux de l'Assistance publique de Paris.

M. Méric, sur: la localisation géographique des établissements qui doivent bénéficier du présent plan de modernisation.

M. Henriet, sur: l'opportunité qu'il y aurait à consulter le corps médical et le corps médical enseignant, lors de l'élaboration de programmes tels que celui aujourd'hui soumis au Parlement.

M. Abel-Durand, sur: la nécessité pour l'Etat de relayer financièrement les œuvres privées qui sont trop souvent seules à s'occuper des handicapés physiques;

— les conséquences de la réforme hospitalière dite du « plein temps », en ce qui concerne l'aménagement matériel des hôpitaux;

— le problème du réseau des hôpitaux ruraux et le traitement des infirmités sensorielles.

Mme Vermeersch, sur: le nombre de malades confiés à chaque infirmière dans les hôpitaux.

MM. Golvan et Dulin sur: les moyens mis à la disposition des collectivités locales qui veulent créer des maisons de retraite pour les vieux.

MM. Le Basser et Voyant sur: l'importance psychologique de l'appellation donnée aux hôpitaux psychiatriques et aux centres anticancéreux.

M. Henriet sur: les problèmes de la formation du personnel infirmier des hôpitaux psychiatriques et sur le développement à donner à la lutte antipoliomyélitique.

MM. Bernier et Plait sur: les besoins hospitaliers des Départements d'Outre-Mer.

MM. Dutoit, Henriet, Le Basser, Méric, Voyant sur: la pollution de l'air dans les grandes cités industrielles et dans les zones actuellement en voie d'industrialisation.

A l'issue de l'audition de M. Bernard Chenot, M. Abel-Durand a posé à ce dernier la question du siège des commissions d'assistance qui a pris une grande acuité depuis la récente réforme judiciaire; le Ministre a répondu qu'une solution satisfaisante pourrait être trouvée. Mme Cardot, MM. Méric, Brousse, Voyant, Pams, Dutoit ont insisté sur l'importance de ce problème qui a de graves répercussions locales.

Après le départ du Ministre, la Commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de programme sanitaire et

social et a chargé M. Plait de présenter un avis favorable à son adoption, en le priant d'insister sur le caractère encore trop limité des crédits prévus.

Enfin, la commission a procédé à la désignation de rapporteurs pour différents textes dont elle est saisie :

M. Dulin, par 30 voix contre 2 à M. Dutoit, 3 à M. Brousse, non-candidat, et 2 bulletins blancs pour les propositions de résolution :

N° 27 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 en vue du rétablissement de la retraite du combattant.

N° 33 (session 1958-1959) de M. François Schleiter, tendant à inviter le Gouvernement à effectuer la révision d'ensemble de la situation faite aux anciens combattants et victimes de guerre.

N° 38 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à rétablir immédiatement la retraite du combattant.

N° 41 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la retraite du combattant et à modifier en conséquence l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1371 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

N° 42 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la proportionnalité des pensions d'invalidité de guerre.

M. Méric, pour la proposition de résolution :

N° 50 (session 1958-1959), de Mme Jeannette Vermeersch, tendant à inviter le Gouvernement à relever les prestations familiales de 20 p. 100.

Mme Jeannette Vermeersch, pour les propositions de résolution :

N° 29 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à sauvegarder la santé publique par un juste aménagement des récentes décisions concernant les assurés sociaux et les vieux travailleurs.

N° 39 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le remboursement général par les caisses de sécurité sociale de la fraction inférieure à 3.000 F par semestre civil et par assuré.

N° 48 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'article 4 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 édictant le remboursement des frais pharmaceutiques, uniquement pour la fraction excédant 3.000 F par semestre et par assuré.

M. Jean-Louis Fournier, pour la proposition de résolution n° 31 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures concernant la situation des chômeurs secourus quant au paiement de leur loyer.

M. Dutoit, pour la proposition de résolution n° 47 (session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement: 1° à majorer de 20 p. 100 les diverses allocations de vieillesse; 2° à calculer les pensions de vieillesse de la sécurité sociale sur la base de 50 p. 100 du salaire moyen après trente années de versement; 3° à élever de 20 p. 100 les plafonds de ressources annuelles prévus pour l'octroi des diverses allocations vieillesse.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 27 mai 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission avait à son ordre du jour la désignation d'un membre du Comité Directeur du Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.). Mais le Premier Ministre ayant demandé qu'il soit sursis aux demandes de désignation dans les organismes extra-parlementaires qui ne sont pas présentées par lui-même, cette affaire a été reportée à une date ultérieure.

Le président et le rapporteur général ont exprimé leurs regrets qu'au moment où la commission entreprend l'étude des différents projets de lois de programme, il n'ait pu être procédé, dès maintenant, à l'audition de MM. Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances et Pierre Massé, commissaire général au plan. La commission se propose de procéder, dès que possible, à cette audition, qui portera sur l'ensemble des lois de programme et leur articulation avec le troisième plan de modernisation et d'équipement.

La commission a procédé à la répartition des rapports spéciaux. Ont été désignés :

Dépenses civiles.

Budget général:

— Affaires Etrangères	MM. Georges PORTMANN.
— Agriculture	Paul DRIANT.
— Questions relatives à l'Habitat rural	Geoffroy de MONTALEMBERT.
— Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Joseph RAYBAUD.
— Construction	Jean-Eric BOUSCH.
— Education Nationale	Fernand AUBERGER.
— Jeunesse et Sports.....	Jacques RICHARD.
— Arts - Lettres - Cinéma	Edouard BONNEFOUS

— Finances et Affaires Economiques :	
— Charges communes	Marc DESACHE.
— Services financiers	Ludovic TRON.
— Affaires Economiques et Commissariat Général au Plan	
— Industrie et Commerce	André ARMENGAUD.
— Intérieur	Gustave ALRIC.
— Justice	Jacques MASTEAU.
— Outre-Mer	Pierre GARET.
— Présidence du Gouvernement :	Jean-Marie LOUVEL.
— Services Civils	
— Information	Yvon COUDE DU FO- RESTO.
— Affaires algériennes	Geoffroy de MONTA- LEMBERT.
— Services de la Défense Na- tionale	N...
— Sahara	Jacques RICHARD.
— Santé Publique et Population .	Henri LONGCHAM- BON.
— Travail	Hector PESCHAUD.
— Travaux Publics, Transports et Tourisme :	Michel KISTLER.
— Travaux Publics, Trans- ports, Tourisme	
— Chapitres relatifs à la S. N. C. F.	Edouard SOLDANI.
— Aviation civile et commer- ciale	Antoine COURRIERE.
— Marine marchande	Yvon COUDE DU FO- RESTO.
— Ports et voies navigables .	Mlle Irma RAPUZZI. M. Roger LACHEVRE.
Budgets annexes :	
Caisse nationale d'Epargne	MM. Georges MARRANE.
Imprimerie Nationale	Jacques DUCLOS.
Légion d'honneur	} Paul CHEVALLIER.
Ordre de la Libération	
Monnaies et médailles	} Bernard CHOCHOY.
Postes, télégraphes et téléphones .	
Prestations familiales agricoles ..	Paul DRIANT.
Radiodiffusion - Télévision fran- çaise	Geffroy de MONTA- LEMBERT.
Comptes spéciaux du Trésor	Jacques DESOURS- DESACRES.

Dépenses militaires.

Budget général :

Armées	
— Section commune	André BOUTEMY.
— Section Air :	
— Constructions aéronautiques	Julien BRUNHES.
— Armée de l'Air	André MAROSELLI.
— Section Guerre	André BOUTEMY.
— Section Marine	Antoine COURRIERE.
— Outre-Mer	Gustave ALRIC.

Budgets annexes :

— Service des Essences	} André COLIN.
— Service des Poudres	

Judi 28 mai 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Gustave Alric, vice-président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Bernard Chenot, Ministre de la Santé publique et de la Population.

Après avoir rappelé l'échelonnement établi sur plusieurs années des opérations prévues par le projet de loi de programme relative à l'équipement sanitaire et social, le Ministre a précisé que ce projet, s'il n'ouvre pas de crédits, affirme un engagement moral d'exécuter le programme soumis au Parlement. Si les crédits d'investissement demandés pour l'année 1960 ne dépassent pas 7.700 millions, qui compte tenu des compléments attendus, permettront de réaliser 10 milliards de travaux, les engagements figurant dans la loi de programme, qui constituent un noyau de dépenses, sont fixés à 23 milliards pour les trois années 1960, 1961 et 1962. Le Ministre a précisé que le troisième plan prévoyait, pour quatre ans, des crédits d'un montant de 120 milliards, dont 46 à la charge de l'Etat, en vue de couvrir les besoins d'équipement sanitaire et social du pays. Compte tenu des compléments attendus chaque année, notamment des budgets locaux, le Ministre espère que les chiffres prévus pourront être atteints.

M. Bernard Chenot a ensuite analysé les différentes opérations prévues par le projet de loi.

Le Ministre a répondu ensuite à un certain nombre de questions qui lui ont été posées par plusieurs membres de la commission, notamment par MM. Colin, Driant, Georges Portmann, Armengaud, Auberger, Georges Marrane, Coudé du Foresto, Bousch, Ludovic Tron, Marcel Pellenc, rapporteur général, Bernard Chochoy, Maroselli et Jacques Masteau.

Après le départ du Ministre, M. Peschaud a présenté son rapport sur le projet de loi de programme relative à l'équipement sanitaire et social. Après une large discussion à laquelle ont pris part MM. Coudé du Foresto, Georges Portmann, Georges Marrane, Marcel Pellenc, rapporteur général, Colin, Maroselli, et de Montalembert, la commission a décidé de ne pas présenter d'amendements au texte issu des délibérations de l'Assemblée nationale.

Après une suspension de séance, la commission a poursuivi ses travaux, l'après-midi, par l'audition de M. Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux Finances, et M. Pierre Massé, commissaire général au Plan, sur l'ensemble des projets de loi de programme actuellement soumis au Parlement, relatifs à l'équipement économique général, à l'équipement agricole, à l'équipement sanitaire et social, et à l'équipement scolaire et universitaire.

M. le secrétaire d'Etat aux Finances a mis d'abord l'accent sur les questions de procédure que soulèvent ces projets de loi.

Il a indiqué, en particulier, que si le III^e plan de modernisation et d'équipement avait dû être pris par décret, le IV^e plan serait approuvé selon la procédure normale. Il a ensuite montré comment ces projets de loi de programme s'articulent avec le III^e plan et souligné leur importance en rappelant que le montant des crédits prévus s'élève à 1.578 milliards.

M. le commissaire général au Plan, après avoir évoqué les objectifs du troisième plan, a montré comment les lois de programme en établissent la continuité. Il a indiqué quels sont les buts recherchés, à savoir l'accroissement de la productivité et l'abaissement des prix de revient. Puis il a fait une analyse détaillée de chacun des quatre projets de loi soumis à l'approbation du Parlement.

M. le secrétaire d'Etat aux Finances, puis M. le commissaire au Plan ont ensuite répondu aux nombreuses questions qui leur ont été posées par MM. Armengaud, Edouard Bonnefous, Mlle Rapuzzi, MM. Courrière, Bousch, Chochoy, Georges Portmann, de Montalembert, Driant, Longchambon, Kistler, Louvel, Alex Roubert, président et Marcel Pellenc, rapporteur général.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 27 mai 1959. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a, tout d'abord, décidé, par 19 voix et 10 abstentions, de confier à M. Marcel Prélot la charge d'étudier toutes les questions relatives au règlement.

Elle a, ensuite, ouvert une discussion sur le point de savoir s'il convenait de compléter le règlement provisoire afin de permettre, sans qu'il y ait vote, à plusieurs orateurs, et non plus à un seul, de répondre au Gouvernement lorsque celui-ci fait une déclaration devant le Sénat.

Après un large débat auquel ont, notamment, pris part MM. Georges Boulanger, Marcel Champeix, André Fosset, Paul-Jacques Kalb, Pierre Marcihacy, Louis Namy, Marcel Prélot, René Schwartz et le président, il a été décidé, par 25 voix contre 4 et 3 abstentions, de n'apporter aucune adjonction au règlement provisoire à ce sujet.

La commission a, enfin, procédé à un échange de vues sur les modalités de désignation des délégués du Sénat de la République au Sénat de la Communauté.

Le problème posé par la représentation des départements et territoires d'outre-mer a spécialement été évoqué. La décision a été prise de confier à une délégation composée de M. André Fosset, de M. Marcel Prélot et du président le soin de fixer, en accord avec le bureau de la commission spéciale du règlement de l'Assemblée nationale, des règles permettant d'assurer la représentation de chacun desdits départements ou territoires.